



CRITÈRES DE PASSAGE DE CLASSE

2^e AS, A, B et E en Terminale, Programmes Libanais

I - Programme Bac Libanais, Série S.G. (Sciences Générales) :

- 1 - Pour être admis en classe **Terminale, Série S.G.** (Sciences Générales), l'apprenant doit remplir les conditions suivantes :
- a - Avoir donné satisfaction dans **sa conduite**.
 - b - Avoir obtenu **10 / 20** au moins de moyenne générale annuelle.
 - c - Avoir obtenu **10 / 20** au moins de moyenne annuelle en littérature française.
 - d - Avoir obtenu **13 / 20** de moyenne annuelle dans les matières scientifiques réunies (Maths + Physique).
- 2 - L'apprenant qui n'aurait pas rempli la condition (d) énoncée, suivra alors les conditions de passage prévues pour la « Terminale Bac Libanais, série S.V. (Sciences de la Vie) ».

II - Programme Bac Libanais, Série S.V. (Sciences de la Vie) :

- 1 - Pour être admis en classe **Terminale, série S.V.** (Sciences de la Vie), l'apprenant doit remplir les conditions suivantes :
- a - Avoir donné satisfaction dans **sa conduite**.
 - b - Avoir obtenu **10 / 20** au moins de moyenne générale annuelle.
 - c - Avoir obtenu **10 / 20** au moins de moyenne annuelle en littérature française.
 - d - Avoir obtenu **13 / 20** de moyenne annuelle dans les matières scientifiques réunies (Maths + Physique + Chimie + S.V.T).

T.S.V.P. →



À découper et à renvoyer obligatoirement à la PRÉFECTURE

1- Je soussigné(e), -----, Père/Mère/Tuteur/ de -----,
classe de -----, N° -----, déclare avoir pris connaissance :

- 2- de la circulaire du _____, concernant les **critères de passage de classe** pour l'année scolaire **2016 / 2017** ;
- 2- qu'aucune réclamation de notre part ne sera prise en considération en fin d'année scolaire.

Le -----/-----/-----

Signature des parents

2 - L'apprenant qui aura obtenu une moyenne générale annuelle allant de **9,0 à 9,9 / 20** peut :

- a - Soit être admis en **Terminale S.E.S. (Sciences Économiques et Sociales)**, à condition d'avoir **11 / 20** en Sciences Économiques et Sociales, et Mathématiques.
 - b - Soit redoubler sa classe de Première, à Champville, à condition que **sa conduite et son âge** le lui permettent.
- 3 - L'apprenant qui aura obtenu moins de 9 / 20** comme moyenne générale annuelle **ne sera pas admis à redoubler sa classe à Champville.**

III - Programme Bac Libanais, série S.E.S. (Sciences Économiques et Sociales) :

- 1 – Pour être admis en classe Terminale Bac Libanais, série S.E.S. (Sciences Économiques et Sociales), l'apprenant doit remplir les conditions suivantes :**
- a - Avoir donné satisfaction dans **sa conduite**.
 - b - Avoir obtenu **11 / 20** au moins de moyenne générale annuelle.
 - c - Avoir obtenu **10 / 20** au moins de moyenne annuelle en littérature française.
 - d - Avoir obtenu **11.5 / 20** de moyenne annuelle en Sciences Économiques et Sociales, et en Mathématiques.

III - Dispositions générales :

L'apprenant qui n'aura pas rempli les conditions requises pour le passage en Terminale (Bac. Libanais) sera orienté selon les décisions du Conseil de délibérations.

Le 08/03/2017

LA DIRECTION